

**Compte rendu des décisions prises lors de la
12^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 27 septembre 2021**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 11^{ème} séance plénière du Conseil Municipal</u></p> <p>Le procès-verbal de la 11^{ème} séance du Conseil Municipal.</p>																						
2	Décide à l'unanimité	<p><u>Mise à jour du Projet Scientifique et Culturel (PSC) des Musées</u></p> <p>de valider le nouveau Projet Scientifique et Culturel des Musées de Sarreguemines afin qu'il puisse être transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles puis au Service des Musées de France pour examen et approbation.</p>																						
3	Prend acte	<p><u>Rapport d'activité 2020 du délégataire des parcs de stationnement</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2020 de la Sté INDIGO INFRA CGST, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain.</p>																						
4	Prend acte	<p><u>Rapport d'activité 2020 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2020 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.</p>																						
5	Prend acte	<p><u>Rapport d'activité 2020 du délégataire du réseau de chaleur</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2020 de la société DALKIA, délégataire en charge de la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable sur le territoire de la commune de Sarreguemines.</p>																						
5	Décide à l'unanimité	<p><u>Garantie municipale à hauteur de 50 % pour un emprunt de 2 583 212 € à contracter par LOGIEST auprès de la Banque Postale pour le financement de la réhabilitation de 47 logements sis Closerie des Lilas à Sarreguemines</u></p> <p>1) D'accorder son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal à hauteur de 50% (quotité garantie), augmentée dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire. L'offre de prêt, jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, présente les caractéristiques suivantes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Organisme prêteur</td> <td>La Banque Postale</td> </tr> <tr> <td>Objet du prêt</td> <td>Réhabilitation de 47 logements sis Closerie des Lilas à Sarreguemines</td> </tr> <tr> <td>Montant du prêt</td> <td>2 583 212 €</td> </tr> <tr> <td>Quote-part garantie</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Montant de la garantie municipale</td> <td>1 291 606 €</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td>25 ans</td> </tr> <tr> <td>Taux d'intérêt</td> <td>Fixe 1,12 %</td> </tr> <tr> <td>Mode d'amortissement</td> <td>Echéances constantes</td> </tr> <tr> <td>Périodicité des échéances</td> <td>Trimestrielle</td> </tr> <tr> <td>Commission d'engagement</td> <td>0,05 %</td> </tr> <tr> <td>Remboursement anticipé</td> <td>Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</td> </tr> </table>	Organisme prêteur	La Banque Postale	Objet du prêt	Réhabilitation de 47 logements sis Closerie des Lilas à Sarreguemines	Montant du prêt	2 583 212 €	Quote-part garantie	50%	Montant de la garantie municipale	1 291 606 €	Durée	25 ans	Taux d'intérêt	Fixe 1,12 %	Mode d'amortissement	Echéances constantes	Périodicité des échéances	Trimestrielle	Commission d'engagement	0,05 %	Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Organisme prêteur	La Banque Postale																							
Objet du prêt	Réhabilitation de 47 logements sis Closerie des Lilas à Sarreguemines																							
Montant du prêt	2 583 212 €																							
Quote-part garantie	50%																							
Montant de la garantie municipale	1 291 606 €																							
Durée	25 ans																							
Taux d'intérêt	Fixe 1,12 %																							
Mode d'amortissement	Echéances constantes																							
Périodicité des échéances	Trimestrielle																							
Commission d'engagement	0,05 %																							
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle																							

- 2) La Ville de SARREGUEMINES déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.
- 3) La Ville de SARREGUEMINES reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit dans la présente délibération. Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.
- 4) En cas de non-paiement, total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L2252-1 du CGCT, le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant. En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

- 5) Le garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du bénéficiaire ou de l'emprunteur avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du bénéficiaire au titre du prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du bénéficiaire au titre du prêt, le garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit, conformément aux dispositions de l'article 1281 alinéa 3 du Code Civil, sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

- 6) La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.
- 7) L'Assemblée délibérante autorise le Maire à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre La Ville de SARREGUEMINES et LOGIEST.

Actualisation des tarifs du Périscolaire

De fixer les tarifs suivants pour les classes UEMA, ITEP et ULIS :

De fixer les tarifs suivants pour les classes UEMA, ITEP et ULIS :

Décide à l'unanimité

Libellé	Tarif en €
Matin	0,50
Midi	
Quotient familial <333	2,40
Quotient familial <666	3,30
Quotient familial <1000	4,80
Quotient familial <1333	5,40
Quotient familial <1666	5,80
Quotient familial ≥1667	6,00

Soir	
Quotient familial <333	1,80
Quotient familial <666	2,50
Quotient familial <1000	3,60
Quotient familial <1333	4,05
Quotient familial <1666	4,40
Quotient familial ≥1667	4,50
Mercredi 1/2 journée	
Quotient familial <333	1,80
Quotient familial <666	2,50
Quotient familial <1000	3,60
Quotient familial <1333	4,05
Quotient familial <1666	4,40
Quotient familial ≥1667	4,50
Mercredi 1/2 journée avec repas	
Quotient familial <333	4,20
Quotient familial <666	5,80
Quotient familial <1000	8,40
Quotient familial <1333	9,45
Quotient familial <1666	10,20
Quotient familial ≥1667	10,50
Mercredi journée entière	
Quotient familial <333	6,00
Quotient familial <666	8,30
Quotient familial <1000	12,00
Quotient familial <1333	13,50
Quotient familial <1666	14,60
Quotient familial ≥1667	15,00

8	Décide à l'unanimité	<p><u>Modification de l'autorisation de programme « Réhabilitation de l'école de la Cité » (18TRACIT)</u></p> <p>de modifier le montant des crédits de paiement 2021 de l'autorisation de programme « Réhabilitation de l'école de la Cité » (18TRACIT) qui s'élèvent désormais à 673 537 €.</p>
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Décision modificative n°3 du Budget primitif 2021</u></p> <p>D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :</p>

BUDGET PRINCIPAL							Montant
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé	
D	F	023	01	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 770,00
D	F	011	020	605	11FI	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 400,00
D	F	011	028	6068	11FI	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	88 357,00
D	F	011	70	611	11FI	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 200,00
D	F	011	7222	611	11FI	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 900,00
D	F	014	01	739212	11FI	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	-150 000,00
D	F	014	01	739222	11FI	FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCO.	321 703,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :							810 930,00
R	F	70	845	704	21AG	TRAVAUX POUR TIERS	55 000,00
R	F	70	418	70878	11FI	PAR DES TIERS	30 320,00
R	F	73	01	73212	11FI	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	154 910,00
R	F	74	020	7453	DRH	DOTATION PRIMES EMPLOYEURS APPRENTIS	12 000,00
R	F	74	020	74712	DRH	DOTATION EMPLOIS D'AVENIR	1 200,00
R	F	74	026	74718	3ELE	AUTRES PARTICIP DE L ETAT ELECTIONS	13 500,00
R	F	74	026	7485	3ECI	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	1 400,00
R	F	75	020	75888	11FI	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	13 800,00
R	F	75	325	75888	11FI	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	18 300,00
R	F	77	62	773	ACV	MANDATS ANNULES EXERC ANTER OU DECHEANCE QUADRIENNALE	9 900,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							510 930,00

BUDGET PRINCIPAL							Montant
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé	
D	I	21	581	2118	23FO	AUTRES TERRAINS POLE MULTIMODAL	84 300,00
D	I	21	511	2128	21EV	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	14 800,00
D	I	21	020	21311	21BA	HOTEL DE VILLE	-47 000,00
D	I	21	211	21312	21BA	BATIMENTS SCOLAIRES MATERNELLES	-5 000,00
D	I	21	314	21314	21BA	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	-36 837,00
D	I	21	024	21318	21BA	AUTRES BATIMENTS PUBLICS ASSOCIATIFS	-52 088,00
D	I	21	020	21351	21BA	BATIMENTS PUBLICS	10 960,00
D	I	21	325	21351	21BA	BATIMENTS PUBLICS	-57 441,00
D	I	21	212	21538	11IN	AUTRES RESEAUX	10 000,00
D	I	21	028	21848	11FI	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	141 731,00
D	I	23	020	2313	21BA	CONSTRUCTIONS	56 840,00
D	I	23	024	2313	21BA	CONSTRUCTIONS	52 088,00
D	I	23	211	2313	21BA	CONSTRUCTIONS	5 000,00
D	I	23	212	2313	12EN	CONSTRUCTIONS	-250 000,00
D	I	23	314	2313	12EN	CONSTRUCTIONS	36 837,00
D	I	23	325	2313	21BA	CONSTRUCTIONS	57 441,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :							21 631,00
R	I	021	01	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	37 770,00
R	I	024	01	024	11FI	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	115 900,00
R	I	16	020	1641	11FI	EMPRUNTS EN EUROS	-132 039,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :							21 631,00

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT							
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant
D	F	022	01	022	11FI	DEPENSES IMPREVUES FONCT	6 400,00
D	F	011	8225	611	22PM	SOUS-TRAITANCE GENERALE	2 300,00
D	F	011	8225	61521	22PM	ENTRETIEN ET REPARAT* SUR BIENS IMMOBILIERS	2 100,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :							10 800,00
R	F	77	8225	778	11FI	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 800,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							10 800,00

- 10A** **Décide à l'unanimité**
- Taxe annuelle sur les friches commerciales – Institution de la taxe et majoration des taux**
- d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022; aux seules rues et numéros inscrits dans le périmètre Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T. s'appliquant à Sarreguemines,
 - d'approuver la liste des biens susceptibles d'être taxés au 1^{er} janvier 2022,
 - d'autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.
- 10B** **Décide à l'unanimité**
- de majorer les taux de la Taxe sur les Fiches Commerciales, et de les fixer comme suit :
 - 20% pour la 1^{ère} année d'imposition
 - 30% pour la 2^{ème} année d'imposition
 - 40% à compter de la 3^{ème} année d'imposition
 - d'autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

11 **Décide à l'unanimité**

Actualisation de l'état des effectifs

- de procéder aux créations et suppressions suivantes au tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} octobre 2021 :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'attaché principal à temps complet 	
Technique	<ul style="list-style-type: none"> - 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet - 1 poste d'ingénieur à temps complet 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet (20/20^{ème}) - 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet (20/20^{ème}) - 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5/20^{ème} 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 16/20^{ème} - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4/20^{ème} - 1 poste d'assistant artistique à temps non complet 6/20^{ème}
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> - 2 contrats aidés PEC (Parcours Emploi Compétence) à temps non complet 20/35^{ème} 	

12	Décide à l'unanimité (JM Schwartz ne prend pas part au vote)	<p><u>Conventionnement avec le CdG57 missions prévention risques professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle les missions permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2022. - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention la convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57. <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.</p>																														
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Adhésion à la Fédération des Festivals Carnavals et Fêtes du Grand Est</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au nom de la Ville de Sarreguemines, à la Fédération des Festivals, Carnavals et Fêtes (FCF) pour un montant de 95€ TTC/an.</p>																														
14	Décide sous 3 abstentions	<p><u>Validation de la charte d'engagement et du règlement intérieur des Comités Consultatif</u></p> <p>d'approuver la charte d'engagement et le règlement intérieur portant fonctionnement des Comités consultatifs.</p>																														
15	Décide à l'unanimité	<p><u>Attribution d'une subvention exceptionnelle – Perche Soleil</u></p> <p>d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 600 euros à l'association « Perche soleil », inscrite à l'imputation budgétaire 13VA 65 / 024 / 65748.</p>																														
16	Décide à l'unanimité	<p><u>Attribution d'une subvention de 3 000 € au Cercle Nautique pour l'organisation de la manifestation « Boucle des Faïenciers »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'octroyer une subvention de 3000€ pour la manifestation « Boucle des faïenceries » au cercle nautique de Sarreguemines. - les crédits sont inscrits au BP2021 : chapitre 65, rubrique 024, article 65748. 																														
17	Décide à l'unanimité (JM Schwartz ne prend pas part au vote)	<p><u>Attribution d'une subvention de 5 000 € au Tennis Handisport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'octroyer une subvention de 5 000 € au Sarreguemines tennis handisport. - les crédits sont inscrits au BP2021 : chapitre 65, rubrique 024, article 65748. 																														
18	Décide à l'unanimité	<p><u>Attribution de subventions - Ticket Sport Culture</u></p> <p>d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2021 :</p> <table border="1" data-bbox="300 1733 1155 2121"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATIONS</th> <th>ACTIVITES</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ADAL</td> <td>Peinture</td> <td>157 €</td> </tr> <tr> <td>Ailes Sarregueminoises</td> <td>Aéromodélisme</td> <td>140 €</td> </tr> <tr> <td>ASS Pétanque</td> <td>Pétanque</td> <td>942 €</td> </tr> <tr> <td>Ass Tennis</td> <td>Tennis</td> <td>1 047 €</td> </tr> <tr> <td>ASSA</td> <td>Athlétisme</td> <td>2 058 €</td> </tr> <tr> <td>Asso Basket</td> <td>Basket</td> <td>488 €</td> </tr> <tr> <td>Asso Gymnastique</td> <td>Gymnastique</td> <td>1 587 €</td> </tr> <tr> <td>Asso Lutte</td> <td>Lutte</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>Badminton</td> <td>Badminton</td> <td>3 364 €</td> </tr> </tbody> </table>	ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT	ADAL	Peinture	157 €	Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	140 €	ASS Pétanque	Pétanque	942 €	Ass Tennis	Tennis	1 047 €	ASSA	Athlétisme	2 058 €	Asso Basket	Basket	488 €	Asso Gymnastique	Gymnastique	1 587 €	Asso Lutte	Lutte	100 €	Badminton	Badminton	3 364 €
ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT																														
ADAL	Peinture	157 €																														
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	140 €																														
ASS Pétanque	Pétanque	942 €																														
Ass Tennis	Tennis	1 047 €																														
ASSA	Athlétisme	2 058 €																														
Asso Basket	Basket	488 €																														
Asso Gymnastique	Gymnastique	1 587 €																														
Asso Lutte	Lutte	100 €																														
Badminton	Badminton	3 364 €																														

Boxing Club	Boxe anglaise	523 €
Cercle d'Echecs	Echecs	2 198 €
Cercle de Billard	Billard	279 €
Cercle d'Escrime	Escrime	1 047 €
Cercle Nautique	Natation	196 €
Foyer culturel	Danse, informatique...	2 527 €
Judo Club	Judo	1 465 €
Karaté Club	Karaté	140 €
Kick Contact	Boxe thaï	628 €
Perche Soleil	Pêche	1 570 €
Rowing Kayak Club	Kayak	1 308 €
Rugby	Rugby	174 €
Sarreguemines Football Club	Football	1 186 €
Sarreguemines Jump	Equitation	349 €
Sprinter Club	Cyclisme	1 396 €
Taekwondo	Taekwondo	131 €
TOTAL GENERAL		25 000 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4212 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

19	Décide à l'unanimité	<p><u>Renouvellement de candidature Ville Amie des Enfants 2020-2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le plan d'action municipal, - d'autoriser le Maire à signer la convention, - d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents au titre Ville Amie des Enfants et de prendre toutes les mesures nécessaires à son application.
20	Décide à l'unanimité	<p><u>« Bien dans mon corps, bien dans mon assiette ». Signature de la convention avec la société Eté Indien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à signer avec la société Eté Indien, la convention de partenariat relative à l'action « Bien dans mon corps, bien dans mon assiette ».
21	Décide à l'unanimité	<p><u>Autorisation signature commandes et demande de subvention – programme FUS@E</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour les écoles sélectionnées (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commande Fus@é, - d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.
22	Prend acte	<p><u>Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) de 2020</u></p> <p>De la communication du rapport annuel 2020 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.</p>
23	Décide à l'unanimité	<p><u>Signature de l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public Indigo</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les modifications apportées à l'article 4.2 « Encaissement des recettes de stationnement » de la Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie publique du 23 novembre 2015 - D'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 3 y afférent.

24	Décide à l'unanimité	<p><u>Approbation de l'arrêté municipal portant réglementation du Marché de Noël</u></p> <p>d'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté municipal portant réglementation du Marché de Noël.</p>
25		<p><u>Convention avec la SNCF – Entretien des abords du Pôle d'Echange Multimodal (PEM)</u></p> <p><i>Point retiré (attente validation par la SNCF de quelques détails).</i></p>
26	Décide à l'unanimité	<p><u>Acquisition d'une parcelle, cadastrée Section 13, N° 0594, auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC), sise rue Edouard Jaunez à SARREGUEMINES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences la parcelle, cadastrée Section 13, N° 594 d'une contenance de 7 021 m² et située rue Edouard Jaunez, pour un montant total de 70 210 € HT, soit un montant TTC de 84 252 €, - les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront prévus au BP 2021 en section d'investissement : Fonction 581 Nature 2118 Service 23FO, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente en la forme administrative et tout document qui s'y réfère.
27	Décide sous 1 abstention	<p><u>Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est sur le Centre d'Exploitation CD57, situé rue Poincaré à SARREGUEMINES et cadastré Section 22, N° 265, appartenant au Conseil Départemental de la Moselle - Convention de maîtrise foncière opérationnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention de maîtrise foncière opérationnelle à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est, portant sur l'acquisition puis rétrocession à la Ville de SARREGUEMINES d'un bien, situé rue Poincaré à SARREGUEMINES et cadastré Section 22, N° 265, appartenant au Conseil Départemental de la Moselle, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 160 000 € HT, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention dans la limite des crédits disponibles.
28	Décide à l'unanimité	<p><u>Intervention de l'EPF de Grand-Est sur l'ancien Centre d'Exploitation DDE, situé route de Nancy à SARREGUEMINES et cadastré Section 16, N° 067 et 074, appartenant à l'Etat - Convention de maîtrise foncière opérationnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention de maîtrise foncière opérationnelle à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Grand-EST portant acquisition puis rétrocession à la Ville de SARREGUEMINES, d'un bien situé sur le site de l'ancien Centre d'Exploitation DDE, sis route de Nancy à SARREGUEMINES et cadastré Section 16, N° 067 et 074, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 200 000 € HT, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention dans la limite des crédits disponibles.
29	Décide à l'unanimité	<p><u>Mise à disposition de biens immobiliers à usage scolaire du second degré : bâtiment « Garages » cadastrés section 10 n°398, dans le cadre du transfert de la compétence Lycée à la REGION GRAND EST</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à disposition de la Région Grand Est le bâtiment « Garages » situé sur la parcelle cadastrée section 10 n°398, dans le cadre du transfert de ce dernier dans les biens immobiliers dévolus au Lycée Simon Lazard pour les besoins de l'enseignement secondaire, - de conférer à la Région les droits et obligations du propriétaire conformément aux dispositions de l'article L.214-6 du code de l'éducation, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout autre document qui s'y réfère.

30	Décide à l'unanimité	<p><u>Arrêt du projet du Règlement Local de Publicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de tirer le bilan de la concertation ; - d'arrêter le Règlement Local de Publicité tel qu'annexé au rapport. - que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. - que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.
31	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des marchés ou accords-cadres juin-juillet 2021 - arrêtés relatifs à des régies de recettes, à des virements de crédits et à la souscription d'une ligne de trésorerie - demande de subvention au Ministère de la Culture pour la réalisation d'une base de données informatique recensant les séries d'assiettes créées par la Faïencerie de Sarreguemines - demande de subvention au Ministère de la Culture pour la création et la diffusion de reportages audiovisuels valorisant les collections des Musées et le savoir-faire faïencier - demande de subvention à la DRAC pour des projets scientifiques et culturels - perception de diverses subventions au titre du FRAM, du DSIL et du Pôle Patrimoine de la DRAC - acquisition d'œuvres par les Musées au cours du 1^{er} semestre 2021 - signature de la convention qui définit les modalités d'accueil du photographe Nicolas SERVE dans le cadre du dispositif de résidence de création « Jeunes ESTivants » initié par la DRAC Grand Est - signature de la convention de mise à disposition de locaux situés dans l'ancienne école des Vergers à l'IUT de Sarreguemines - renonciation à l'exercice du droit de préemption - renouvellement de la participation 2021 pour le site internet Musées Grand Est
32		<p><u>Divers</u></p> <p><u>Information au Conseil Municipal :</u></p> <p>Fin du détachement de Monsieur MONTAIGNE Olivier, attaché hors classe, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Monsieur MONTAIGNE Olivier était détaché sur cet emploi, depuis le 21 août 2017. La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Cette mesure prendra effet le 1^{er} jour du 3^{ème} mois suivant la présente information soit le 1^{er} décembre 2021.</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines

